



Bombe artisanale dans leur collège: sanction éducative pour trois adolescents

Grenoble, 12 nov. 2017 (AFP) -

Trois adolescents de 13, 14 et 15 ans, qui avaient lancé vendredi une bombe artisanale dans la cour de leur collège de Givors (Rhône), blessant légèrement un surveillant, ont fait l'objet d'une sanction éducative, a-t-on appris dimanche de source proche de l'enquête.

Les trois collégiens, habitant Givors et Grigny, avaient confectionné leur engin explosif avec une bouteille de shampoing remplie d'un mélange d'acide chlorhydrique et d'aluminium, selon le quotidien Le Progrès.

Cette recette se trouve facilement sur internet et les multiples vidéos postées montrent de violentes détonations.

Vers 14H vendredi, ils avaient lancé leur engin dans la cour de leur établissement scolaire sans qu'il explose. En revanche, un surveillant a été légèrement blessé en tentant de le ramasser. Il s'est vu reconnaître cinq jours d'ITT, selon le quotidien régional.

Interpellés vendredi, les trois apprentis chimistes avaient été placés en garde à vue.

Ils ont été présentés à un juge pour enfants à Lyon samedi pour "fabrication d'explosifs et blessures involontaires par violation délibérée d'une obligation de sécurité", selon la source proche de l'enquête.

"Les trois mineurs déférés, ayant tous moins de 16 ans, ont été mis en examen et ont fait l'objet d'une mesure de réparation préjudicielle", a ajouté la même source.

sla/ct

Afp le 12 nov. 17 à 17 22.